La Police Nationale souhaite, pour faciliter le travail de ses Services Internes, avoir des statistiques sur les blâmes de ses policiers. Elle veut être capable de les récupérer en fonction des villes (et si applicable, les commissariats), de les classer par grades des policiers impliqués, des périodes de l’année et, pour un policier/service/commissariat/ville/période donné, de savoir si des blâmes sont plus fréquents que d’autres. De plus, si un blâme fait suite à un acte envers un individu tiers, il faudra pouvoir déterminer si les victimes ont un point commun, indiquant ainsi la présence (ou non) d’une possible discrimination à la source de ces problèmes.

Dans un souci de relativiser les choses et d’orienter les décisions en cas de blâme « mineur », il faudra permettre aux décideurs utilisant ces données de connaître les antécédents du policier, ainsi que ceux des autres membres de son service/commissariat, pour déterminer si le problème vient de lui ou s’il s’agit d’un cas de pression de groupe.

Les conséquences découlant de ces blâmes (en fonction de leurs gravités ou de leurs récurrences) seront déterminées par les Services Internes eux-mêmes.